



C. DEVELOPPER LES DEPLACEMENTS DE PROXIMITE

2- DENSIFIER LE MAILLAGE DES MODES DOUX

Réaliser des aménagements piétonniers

Lien(s) :

- Fiche n°26 : Créer des espaces pacifiés à travers la valorisation de l'espace public et la lutte contre le stationnement illicite
- Fiche n°30 : Préserver les continuités modes doux dans les zones urbaines existantes et dans les projets d'urbanisation
- Annexe 1 : Guide des aménagements de voirie (2.1/D : Les aménagements de sécurisation des circulations piétonnes / Les avancées de trottoirs aux intersections - 2.2.9. Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics)
- Annexe « Accessibilité des personnes handicapées et à mobilité réduite »



Enjeux

Renforcer les liaisons à l'échelle des unités de voisinage

Requalifier les cheminements existants, qu'il s'agisse de raccourcis modes doux comme d'aménagements sur voirie traditionnelle

Actions

Aménagement et création des trottoirs accessibles notamment pour les personnes à mobilité réduite

Requalification des accotements en zone interurbaine

Valorisation des sentiers piétonniers

Protection, préservation et valorisation des cheminements piétonniers et prise en compte des personnes à mobilité réduite dans la création des itinéraires doux (accessibilité, sécurisation, confort...)

Constitution de réserves foncières pour les cheminements modes doux

Suites à donner

Donner une priorité à la sécurisation de la desserte à pied des principaux pôles : établissements scolaires, équipements communautaires, équipements administratifs à vocation d'accueil du public (mairie, poste,...)

Informers sur les temps piétons

Lancer des relevés d'accessibilité détaillés des pôles générateurs et encourager à la réalisation de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics par les communes

Donner la priorité aux secteurs à enjeux identifiés par le projet d'agglomération

Maîtrise d'Ouvrage

Communes - Conseil Général des Alpes-Maritimes

Partenaires

Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

ADEME-REGION

SYMISA

Echéances

CT/MT/LT

Estimations Financières Prévisionnelles (en H.T.)

Coût total de mise en place : 12 000 k€ (correspondant à 80km de trottoirs)

Participation de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis à la création de trottoirs piétonniers : 30% des investissements pour les travaux dans la limite d'une enveloppe globale annuelle plafonnée à 250 k€ / an et dans le respect du guide des aménagements de voirie au titre des chapitres : « 2.1/D : Les aménagements de sécurisation des circulations piétonnes / Les avancées de trottoirs aux intersections - 2.2.9. Mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ».

Indicateur(s) de suivi

Linéaires en mètres d'aménagement des cheminements doux